

Le Cardessien

Mairie de Cardesse

Décembre 2011 - n°8

Le mot du Maire

Je pense qu'un peu de pédagogie est nécessaire afin de rafraîchir votre mémoire en ce qui concerne quelques informations environnementales.

A Cardesse il existe une déchetterie chemin Bartha et un point d'apport verre et papier à côté de la station d'épuration. Ce lieu, depuis quelques mois, a été régulièrement dégradé par des cartons, des objets encombrants divers, des sacs éventrés par des chiens errants, des personnes ne prenant même pas la peine de déposer leurs ordures dans les containers respectifs.

Il a été décidé, en commission à la CCL, d'enlever les containers ordures ménagères et tri sélectif,

d'autant que le village et le lotissement sont ramassés en porte à porte. Il existe aussi des containers ordures ménagères et tri sélectif dans tous les quartiers.

Plusieurs fois, Carole, la nouvelle employée à la Cantine et aux Espaces Communaux et moi-même, avons dû ramasser, trier vos ordures. Il a été trouvé des papiers avec des noms de personnes... Alors attention ! Ceci est un avertissement...

De plus, je trouve que le long de nos chemins, des murs et des talus de propriétaires privés sont de plus en plus négligés et devraient être nettoyés de cette végétation luxuriante qui envahit les bordures de la voirie. Nous sommes

obligés de solliciter les services Espaces verts, service payant. La commune paie pour l'entretien du privé. Ceci n'est pas normal. Toute végétation de plus de deux mètres de haut doit être à deux mètres en retrait ou alors rabaisée et taillée afin de ne pas empiéter sur le domaine public. Je pense que j'en arriverai à envoyer quelques factures avec photos à l'appui.

En cette période où les économies sont de rigueur et les budgets plus que restrictifs, il faudra soit faire preuve de citoyenneté, soit augmenter la fiscalité plus que de raison.

Le Conseil municipal et moi-même vous souhaitons malgré tout de bonnes fêtes de fin d'année.

Dans ce numéro :

<i>Voirie 2011 (communale + travaux D9)</i>	2
<i>Travaux mairie</i>	3
<i>Informations en vrac</i>	4
<i>Guide : les papiers à conserver</i>	5 et 6
<i>La page des Associations et de l'école</i>	7
<i>Le coin détente</i>	8

Actus

- Pour mémoire, la **mini-déchetterie** est ouverte les mardi et jeudi de 15h à 18h l'été, de 14h à 17h l'hiver.
- Ramassage des ordures ménagères le **mercredi matin** et tri sélectif **un mercredi sur deux**.

Le repas des aînés aura lieu le 14 janvier 2012.



**Joyeux Noël
et
Bonne année**

Sommaire :

- Panneautage des voies
- D9, virage de la « Vierge »
- Carrefour D9/D109
- Transport à la demande (TAD)
- Taxe d'aménagement
- Taxe sur l'électricité
- Ordures ménagères

Voirie communale

La voirie est désormais compétence de la Communauté de Communes de Lacq. Travaux prévus :

Pour la partie proprement CCL :

- Poursuite de l'enrobé chemin Lapuyade, environ jusqu'aux enrochements.
Ces travaux sont reportés en début 2012 du fait des travaux d'ERDF commencés cette fin d'année.
- Chemin Lagrabe : remplacement du busage (traversée

Travaux sur la D9

Projet de la Vierge

La CCL a débloqué 50 000 €. Les travaux, commencés le 13 décembre, se dérouleront en deux tranches.

La première concerne le virage et l'aménagement du trottoir, le plus urgent pour la sécurisation des habitants.

La deuxième concernera le tourne à gauche et la partie au-delà de l'ouvrage sur le ruisseau qui doit être complètement repris et nécessite un accord préalable de la police de l'eau, ce qui entraînera forcément un délai de quelques mois. **Dernière minute : le jour même du début des travaux, même sans acquisition foncière, ce projet est déjà contesté par un riverain !!!**

Panneautage des voies

Les panneaux ont été placés par les employés de la Communauté de Communes de Lacq.

Vous recevrez un peu plus tard votre plaque à apposer par vos soins. Dès lors, chacun aura son adresse officielle. Les listes seront envoyées au SDIS et à la Poste, ce qui devrait faciliter grandement ces services.

La numérotation métrique a été préférée notamment pour les pompiers qui n'auront ainsi aucune difficulté à trouver une maison puisqu'ils connaîtront exactement la distance par rapport au début de la voie.

Un grand merci à la CCL pour cette réalisation.

Travaux chemin Lagrabe

Il est prévu de remplacer la traversée de route par un busage de diamètre plus important.

La berge du ruisseau s'effondre par endroits, entraînant une dégradation importante de la route, très étroite à cet endroit-là. Il est prévu de mettre des enrochements et rogner le talus de façon à obtenir une largeur de voie correcte.

Merci au propriétaire qui a cédé gracieusement un peu

de route) et enrochements du ruisseau Hargouette.

En collaboration avec le Conseil Général :

- Aménagement du virage dit « de la Vierge », avec création d'un trottoir le long des habitations.
- Aménagement du carrefour D9-D109.



Carrefour D9-D109

Les plans sont établis et définitifs. Ces travaux pourraient suivre ceux de la « Vierge » ou être menés en parallèle.

La D109 sera déportée vers le haut, sur la partie acquise par la commune lors des ventes des lots et débouchera sur le chemin Lapuyade pour désengorger le carrefour proprement dit.

Un trottoir sera aménagé le long de la maison dite «Tourné», suffisamment large pour y déplacer le calvaire.



Non seulement la Communauté de Communes de Lacq a payé les panneaux et les plaques des maisons, mais elle a en outre assuré la mise en place.

Les plaques des maisons sont commandées. Elles seront distribuées au 1er trimestre 2012

de terrain pour permettre ces travaux.

Ils ne pourront être entrepris qu'après accord de la police de l'eau.

Le dossier a été transmis.

En tout état de cause, ils ne pourront être entrepris avant mars/avril 2012 (interdiction de toucher à un cours d'eau en période hivernale).

Bâtiments communaux

Les appartements

Ils sont quasiment achevés. Sanitaires, peintures et tapisseries sont terminés. Restent les revêtements de sol et quelques finitions électriques.

Cependant, ils ne seront effectivement mis en location qu'après la réception des travaux.

Ce sont des logements conventionnés soumis à plafond de ressources.

Le T3 est repris par les anciens locataires.

Montant des loyers :

T3 : 420 € - T2 : 323 €

Pour le T2, les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie.

Après l'achèvement des travaux, les deux logements communaux actuellement occupés par la mairie et les locataires seront disponibles après rafraîchissement.

Il s'agit d'un T1bis au rez-de-chaussée et d'un T4 à l'étage.

La mairie

Là aussi, on touche à la fin. Seuls les peintres et les électriciens ont encore à intervenir.



Le secrétariat



La salle du Conseil

Financement des travaux

Les travaux des logements sont estimés à ce jour à **128 500 € TTC** (taux de TVA à 5,5%). Ils sont financés par un emprunt de **101 141 €** souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à un taux fixe préférentiel puisqu'il s'agit de logements convention-

nés. Le remboursement de cet emprunt sera compensé par le versement des loyers.

Comme indiqué ci avant, la région a attribué une subvention de **24 257 €**, l'État intervenant à hauteur de **3 000 €**.

Travaux Vieux Presbytère

Des problèmes de malfaçons sont apparus en 2007 suite aux travaux réalisés en 2005.

Il aura fallu des tas de procédures et d'appels, prendre un avocat, faire intervenir un expert judiciaire. Bref, des démarches incessantes... Quatre ans pour débloquer cette situation !

Ces travaux ont pu être enfin réalisés en novembre dernier : décrépiages/recrépiages, traitement des murs, drainage de la venelle. Les peintures ont été

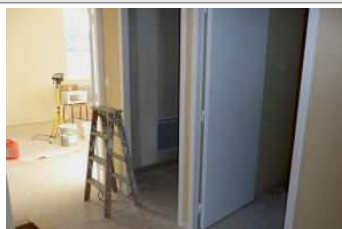
reportées en avril à la demande du locataire.

Montant total des travaux : **12 347,72 €**

- maçonnerie : **6 392,83 €**
 - traitement des murs : **3 597,55 €**
 - peinture : **1 566,09 €**
 - maîtrise d'œuvre : **791,25 €**
- } Pris en charge par le PACT du Béarn et Detec Bois

Frais d'avocat : **1 498,13 €** - Expert judiciaire: **2 259,16 €**

A la charge de la commune : 33% du coût du drainage et des murs non traités : **1 634,26 €**



Vues du T2



Vues du T3



AQUITAINE

A souligner, l'aide apportée par la région pour la réalisation de ces appartements. Subvention de 24 257 €.



Transport à la demande (TAD)

Comme indiqué dans le numéro précédent, la CCL va organiser ce service. Le dossier avance.

Le service de TAD, ouvert à tous, fonctionne à la demande avec réservation préalable auprès d'une centrale de réservation.

Il assure une desserte entre les 47 communes de la CCL et les 4 pôles de destination : Monein - Arthez - Mournenx/Artix/Lagor - Orthez.

Jours fixés :

- Pour tous les pôles de destination : mercredi après-midi, samedi matin et samedi après-midi
- Pour Monein : lundi matin et jeudi matin

Fonctionnement à l'intérieur de ces plages horaires :

- Matin de 8h20 à 12h
- Après-midi de 14h à 17h30

Taxe d'aménagement

Une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée et sera applicable à compter du 1er mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Elle est instituée sur l'ensemble du territoire communal, au taux de 2% (choix de 1% à 5%).

Seront exonérés totalement :

- 1° Les locaux à usage industriel et leurs annexes;
- 2° Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés;
- 3° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Seront exonérés partiellement :

Taxe sur l'électricité

La taxe sur la consommation finale d'électricité entrera en vigueur partout dans le département à compter du 1er janvier 2012.

Le SDEPA a élargi cette taxe aux communes de moins de 2000 habitants (elle était déjà appliquée dans les communes de plus de 2000 habitants et certaines de moins de 2000) et l'a fixée pour tous au coefficient maximal : 8.

Elle *devrait* représenter environ 90 € pour une consommation annuelle de 1600 Kw.

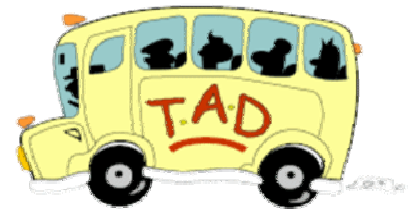
Deux types de TAD sont prévus pour répondre aux besoins :

- Un TAD « Poteaux d'arrêt » : prise en charge à un point d'arrêt identifié (pour Cardesse, l'abri-bus)
- Un TAD « porte à porte » : accessible uniquement aux personnes en difficulté et PMR.

Ces informations reflètent l'état actuel du projet et sont susceptibles de modifications.

Le service devrait être opérationnel au cours du deuxième trimestre 2012.

Vous aurez de plus amples informations par le biais des publications de la CCL.



1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7

(logements aidés par l'État dont le financement ne relève pas des PLAI - prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit - ou du PTZ+) pour 50 % de leur surface;

2° Les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+) à raison de 50 % de leur surface.

La délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014) reconductible. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Ordures ménagères

En 2012, la taxe sur les ordures ménagères ne sera plus prélevée.

En contrepartie, la CCL diminuera l'attribution de compensation reversée à la commune du montant de cette collecte (environ 10 000 €), à charge pour la commune de retrouver tout ou partie de cette somme par une augmentation substantielle des impôts locaux.

Toutefois, pour la majorité des contribuables, cette augmentation sera inférieure à la taxe précédemment payée.

Guide pratique : les papiers à conserver



Inutile de s'encombrer de papiers superflus, mais pour certains d'entre eux il est préférable, voire même indispensable, de les garder. Combien de temps ? Voici un guide pratique pour la plupart des documents...

Assurances

Contrats habitation et automobile	10 ans	Votre responsabilité peut être recherchée pendant dix ans. Les contrats qui la couvrent doivent être conservés pendant au moins ce délai.
Contrats d'assurance décès et d'assurance vie	indéfinie	Le plus important, c'est que les bénéficiaires en retrouvent la trace.
Quittances de prime	2 ans	L'assureur n'a que deux ans pour les contester.
Cotisations d'assurance vie	5 ans	Si vous bénéficiez d'un crédit d'impôt.
Résiliation	2 ans	Conservez le double du courrier et l'avis de réception.
Dossier de sinistre	10 ans	Courriers et preuves de versements doivent être conservés dix ans après la fin de l'indemnisation.

Automobile

Contraventions	2 ans	La prescription des poursuites est d'un an, mais celle des peines de 2 ans.
Facture d'achat	2/3 ans	Aussi longtemps que dure la garantie.
Facture de réparation	30 ans	Ce délai démarre à partir de la revente (vices cachés).

Banques

Bordereau de versement	10 ans	C'est votre seule preuve de remise d'argent.
Chèque à encaisser	1 an	Il est imprudent de laisser traîner un chèque aussi longtemps.
Talon de chéquier	30 ans	Ce délai correspond à celui de l'action civile, le talon permettant de garder la référence du chèque.
Prêt à la consommation	2 ans	Le contrat doit être conservé de 2 à 10 ans après..
Prêt immobilier	10 ans	Le règlement de la dernière échéance du crédit.
Relevé de compte	10 ans	N'oubliez pas de les vérifier avant de les classer.
Valeurs mobilières	5 ans	Délai pour réclamer coupons, intérêts et dividendes. Gardez les avis d'opéré pendant la détention des titres.

Famille

Contrat de mariage	indéfinie	Le notaire peut en délivrer une copie.
Jugement de divorce	indéfinie	Pour une pension alimentaire, le délai est de 5 ans.
Donations	indéfinie	Preuves à conserver pour éviter tout litige lors de l'ouverture de la succession ou face au fisc.
Livret de famille	indéfinie	En cas de divorce, en demander une copie.
Reconnaissance de dette	30 ans	Ce délai court après la fin du remboursement.

Impôts et taxes

Déductions fiscales	3 ans	Conservez les justificatifs.
Impôts locaux	1 an	La taxe de l'année de référence peut être contestée par l'Administration jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.

Impôt sur le revenu	3 ans	Conservez les justificatifs.
Preuve du paiement des impôts	4 ans	
Redevance télévision	3 ans	
Honoraires		
Mandat à agent immobilier	10 ans	Les honoraires sont libres, soyez précis dans le contrat.
Avocat	5 ans 30 ans	Les frais et salaires peuvent être réclamés pendant 5 ans. Mais les honoraires pendant 30 ans
Huissier	1 an	Si vous êtes client.
Notaire	5 ans	Pour un acte relatif à un décès, le délai part du décès.

Logement

Charges de copropriété	10 ans	Même délai pour les correspondances avec le syndic.
Contrat de location	5 ans	Délai pour contester loyers et charges (conserver quittances et état des lieux).
Règlement de copropriété	indéfinie	Même durée pour les comptes rendus d'assemblée générale.
Titre de propriété	indéfinie	Aussi longtemps que vous ne revendez pas.
Travaux	10 ans	Même délai qu'en matière de garantie décennale.

Santé

Bordereau de Sécurité Sociale	2 ans	Ce délai s'applique à la Sécurité sociale en cas de reprise de trop perçu.
Certificats médicaux	indéfinie	Radiographie, analyses, carnets de santé, etc, pourront être utilement consultés en cas de récurrence de l'affection.
Hôpital	30 ans 10 ans 4 ans	Les frais de séjour peuvent être réclamés pendant 30 ans. pour une clinique privée pour un établissement public ayant un comptable public.
Ordonnances, dossier médical	indéfinie	à conserver au moins jusqu'à la fin du traitement.

Vie professionnelle

Allocations chômage	indéfinie	Les Assedic peuvent réclamer un trop perçu pendant 5 ans.
Bulletins de salaire	indéfinie	Pour votre retraite, vous devez justifier vos revenus.
Contrat de travail	30 ans	et jusqu'à la retraite, tout ce qui touche votre emploi.
Relevé de points des caisses de retraites	30 ans	Pour le calcul de votre retraite, classez méthodiquement tout ce qui a trait à votre activité professionnelle.

Source : <http://droit-finances.commentcamarche.net> - Selon les sites, il y a de légères différences

Infos brèves

Inscription sur les listes électorales

Les personnes intéressées doivent s'inscrire avant le 31 décembre 2011. Une permanence sera tenue le **31 décembre de 10h à midi**. Se munir de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

Recensement militaire

Il concerne les jeunes qui atteignent 16 ans.

Ils doivent se présenter à la mairie dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire..

L'harmonium répertorié

Le conservateur des antiquités et objets d'art a identifié un instrument en très bon état, fabriqué par Alexandre père et fils au début des années 1900 et a convaincu Mme le Maire de la nécessité de sauvegarder ce bien du patrimoine communal.

Solutions du n° précédent

S	T	R	A	P	O	N	T	I	N
P	R	O	M	E	N	E	U	S	E
A	U	T	R	I	C	H	E	C	
R	I	O	S	E	R	R	E	E	
T	E	N	D	S	U	U	S		
I	D	U	O	S	T	E	S		
A	L	I	E	N	E	S	S	I	
T	E	T	S	D	O	N	T		
E	D	E	V	A	L	I	D	E	
S	A	S	S	A	N	I	D	E	S

Le coin des Associations et l'école

Le Comité d'Animations

Le Comité des fêtes tient à remercier l'ensemble des habitants du village et des alentours pour l'accueil et la générosité dont ils ont fait preuve durant les quêtes.

Nous espérons que le programme présenté vous a plu.

Le repas du village est toujours la soirée « phare » des fêtes. Nous enregistrons chaque année de plus en plus de demandes. Convivialité et bonne humeur ont été, cette année encore, au rendez-vous avec la présence du

Los Esbarrits

Dignes représentants de la commune de Cardesse, les Esbarrits ont donné un concert dernièrement à Sauvelade en faveur du Téléthon ; ils renouvellent l'opération à Parbayse.

Un seul regret : le peu de public lors de leur manifestation annuelle châtaignes et bourret à Cardesse qui a eu

Société de chasse

Les chasseurs ont enfin leur local.

N'ayant malheureusement pu être réalisé en partenariat avec la municipalité, il a fallu opter pour la location d'un local chez un particulier... il s'agit de la grange de Laüt, au quartier Bas-Cardesse, appartenant à M. Jean-Jacques MONBEIG que les chasseurs remercient pour sa bienveillance. La Société de chasse tient à remercier également le Conseil Municipal pour la subvention exceptionnelle de 1000 € qui lui a été allouée.

Les chasseurs ont désormais un lieu abrité pour les ren-

L'école

Bonjour à tous,

Cette période nous faisons de la gymnastique. Nous avons différents ateliers :

- sur les barres asymétriques, nous faisons le cochon-pendu et nous nous enroulons autour de chacune d'elles.
- sur les poutres nous cherchons à garder l'équilibre lorsque nous les traversons en marchant, en sautillant ou en y réalisant des figures comme la planche. Nous y faisons aussi demi-tour. Les maternelles passent par-dessus des objets ou se baissent pour les ramasser sans tomber.
- sur les plans inclinés, nous apprenons à faire des roulades en avant, ou en arrière pour les plus grands.
- à l'aide du trampoline, nous essayons de passer par-

groupe de transformistes « Les Chrysalides » qui a pris un grand plaisir à se produire chez nous à Cardesse. Nous espérons que la soirée pizza et le feu d'artifice vous ont également satisfait.

Le Comité se mobilise déjà pour préparer les « Férias 2012 ». Les Co-présidents et les autres membres du Comité vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année.

lieu fin Octobre sous chapiteau. Un remerciement à tous ceux qui sont venus les soutenir.

Est-ce que les Esbarrits renouvelleront l'opération ?

En attendant, ils vous souhaitent à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

dez-vous et fonctionnel pour dépecer et éviscérer le gibier.

Don de deux chevreuils.

La Société de chasse a offert 2 chevreuils à la Municipalité pour le repas des aînés qui a lieu habituellement début janvier.

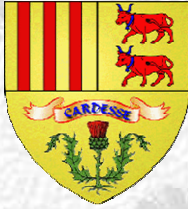
Repas des chasseurs.

Si le résultat des battues aux sangliers le permet, le repas des chasseurs, ouvert à tous, aura lieu le dimanche 15 avril 2012.

dessus le cheval d'arçon ou d'y arriver debout dessus. Toutes ces figures provoquent beaucoup d'émotions surtout pour les plus petits qui les découvrent.

A très bientôt et bonnes fêtes à tous.





Mairie de Cardesse

Rédaction et mise en page
Commission Information du
Conseil Municipal

Tél.: 05 59 21 33 14

Fax: 05 59 21 28 65

Email: mairie-cardesse@wanadoo.fr

Retrouvez-nous sur
notre site Web
cardesse.ccmonein.com

DATES A RETENIR :

⇒ Inscriptions sur les listes électorales avant le 31 décembre.

⇒ Repas des Aînés : 14 janvier 2012



ETAT-CIVIL :

⇒ 5 décès : Odette Cami, Cindy Jouan, Robert Arnaud, André Bétouret, Mathilde Pislou sans oublier Maïté Soulé (résidente à Oloron depuis peu)

⇒ 3 naissances : Romane Lalaque, Jordan Jouan, Anaïs Moreau

⇒ 1 mariage : José De Azevedo et Anne Oriol

Le coin loisirs détente

Meringues marbrées au chocolat

Ingrédients pour 4 personnes

1 ananas, 100 g de beurre doux, 2 cuillères à soupe de vinaigre de cidre, 4 glaces à la noix de coco
Beurre vanillé : 20 g de beurre doux, 1/2 gousse de vanille
Sirop : 10 cl d'eau, 75 g de sucre semoule



Préparation

Beurre vanillé : Sortez le beurre du réfrigérateur quelques heures avant son utilisation afin qu'il ramollisse. Récupérez les graines contenues dans la demi gousse de vanille à l'aide de la pointe d'un couteau. Dans un saladier, déposez le beurre, travaillez-le en pommade et ajoutez

les graines de vanille. Mélangez bien.

Sirop : Versez l'eau et le sucre dans une casserole. Portez à ébullition 5 minutes. Le sirop doit être translucide et ne pas colorer. Versez dans un bol et laissez refroidir.

Ananas : Coupez l'ananas en 2 dans le sens de la hauteur (retirez le cœur trop dur si besoin). Enlevez l'écorce et

découpez en quartiers.

Faites fondre le beurre dans une poêle, saisissez-y rapidement les quartiers d'ananas 2 à 3 minutes de chaque côté jusqu'à ce qu'ils soient bien dorés.

Réservez et égouttez sur du papier absorbant.

Retirez la graisse contenue dans la poêle et replacez-y les quartiers d'ananas, versez le vinaigre et le sirop. Laissez mijoter 10 minutes.

Retirez et égouttez les quartiers d'ananas, réservez au chaud.

Hors du feu, incorporez le beurre vanillé au contenu de la poêle.

Servez les quartiers d'ananas sur assiette avec la glace à la noix de coco.

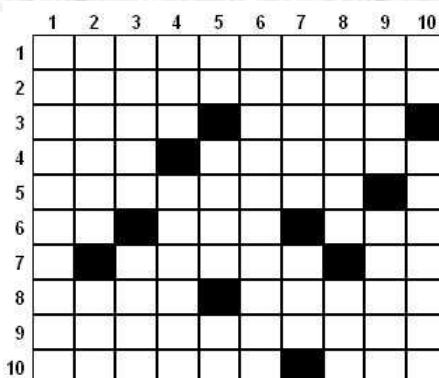
Versez un cordon de sauce au beurre vanillé.

Choisissez de préférence un ananas Victoria, sucré et parfumé.

MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Compositeur pré-nommé Hamilcar; 2. Parfois cascades; 3. Palmipède - Courage; 4. Os - Soignée quand elle est jeune; 5. De pure race blanche; 6. Démonstratif - De la pierraille - Parfois sans pitié; 7. Palindrome en Bolivie - Base de la Grande Muraille; 8. Placée - Cavalier prussien; 9. Certainement; 10. Bien connus - Ville d'Europe et palindrome

Verticalement : 1. Dieu inca; 2. Glande -



Préfixe d'égalité; 3. Sa place Stanislas est connue - Charpenté; 4. Solution - Humaine, bien sûr; 5. Interjection - Protection élastique - Petit cours d'eau; 6. Incorrectes; 7. Non blanchi - Loi physique célèbre; 8. Capitale du Tibet - Général américain; 9. Ville minière - Fruit du chêne; 10. Sur la Tille - Fatigué physiquement (Solution dans le prochain numéro)